

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 9 décembre 2024 à 12h00, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Les membres du conseil présents affirment avoir reçu l'avis de convocation ainsi que tous les documents relatifs à cette séance et consentent unanimement à procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-12-31

Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture.

CONSIDÉRANT QUE la séance est déclarée ouverte à 12h00.

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture
3. Adoption du Budget pour l'année financière 2025
4. Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027
5. Période des questions du public*
6. Levée de la séance

*Conformément aux dispositions de l'article 956 du Code *municipal du Québec*, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2025 et sur le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-12-32

Adoption du Budget pour l'année financière 2025

CONSIDÉRANT QUE conformément au premier paragraphe de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un budget équilibré pour l'exercice financier 2025 ;


CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, les libérations et la période de questions lors de cette session portent exclusivement sur le budget ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Sylvie Giroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le budget équilibré suivant pour l'exercice financier 2025 :

	BUDGET 2025 (Total)	
	Revenus	Dépenses
	4 897 281 \$	(4 897 281 \$)
Description	Budget 2025	
Revenus de fonctionnement		
TAXES	1 693 769 \$	
TAXES SUR UNE AUTRE BASE	258 080 \$	
TENANT LIEU DE TAXES	24 000 \$	
IMPOSITION DE DROITS	171 000 \$	
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	13 000 \$	
AUTRES REVENUS	17 000 \$	
TRANSFERTS DE DROIT	674 204 \$	
Dépenses de fonctionnement		
ADMINISTRATION	(630 968 \$)	
SÉCURITÉ PUBLIQUE	(386 360 \$)	
VOIRIE	(928 700 \$)	
HYGIÈNE DU MILIEU	(258 213 \$)	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	(100 851\$)	
LOISIRS	(151 107 \$)	
DETTE LONG TERME	(99 353 \$)	
IMMOBILISATIONS	(295 500 \$)	
PROJETS	Dépenses 2025	Revenus 2025
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(2 046 228 \$)	2 046 228 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-12-33

Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2026-2027

ATTENDU QUE l'article 956 du *Code municipal du Québec* prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) années financières subséquentes ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme triennal d'immobilisations a été déposé à la table du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ADOPTER le Programme triennal des immobilisations pour l'année 2025, 2026 et 2027 tel que soumis.

DE DISTRIBUER un document explicatif du programme à chacune des adresses du territoire du Canton de Cleveland, comme spécifié à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC (12h32 à 12h34)

Conformément au *Code Municipal du Québec*, les questions doivent porter exclusivement sur le budget 2025 et/ou sur le PTI.

Les membres du conseil ont écouté et répondu aux questions des citoyens présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-12-34

Levée de la séance

CONSIDÉRANT l'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 12h34.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

À Canton de Cleveland, ce 10e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier